



Entente de service, modalités et consentement

La démarche

La démarche de psychothérapie consiste essentiellement à accompagner les couples ou les individus dans le cadre des ajustements qu'ils sont appelés à faire à l'intérieur de leur parcours de vie. Pour ce faire, j'utilise une grille d'analyse et des moyens inspirés d'une approche dite intégrée, c'est-à-dire que mon mode d'intervention et de compréhension clinique se base sur plusieurs orientations théoriques acquises au cours de plus de vingt années de pratique.

La durée et la fréquence

La durée totale de la psychothérapie dépend de nombreux facteurs, tels que la nature des difficultés rencontrées, les objectifs visés et le type de traitement proposé.

L'alliance de travail

Le succès d'une démarche de thérapie dépend grandement de la confiance mutuelle entre le professionnel et son client. Cette alliance vous permet de vous sentir en sécurité avec moi lors de nos échanges, et ceci vous aidera à atteindre votre objectif. Il est donc essentiel que vous vous sentiez en confiance avec moi et que vous me fassiez part de vos questionnements, commentaires et insatisfactions afin que je puisse m'y ajuster dans la mesure du possible.

Tenue de dossier

Un dossier confidentiel est constitué pour chaque client rencontré en psychothérapie. Le client peut être un individu ou un couple. La gestion des renseignements qui y sont contenus est assurée selon les directives du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues du Québec. Lors de chaque rencontre, des informations objectives en rapport avec le déroulement du processus thérapeutique sont inscrites dans ce dossier qui est conservé dans un endroit sécuritaire et verrouillé. La transmission d'informations à votre sujet à une tierce personne ne peut être faite qu'à la suite d'un consentement écrit de votre part.



Confidentialité

À moins que vous m'en releviez par écrit, je suis tenu au secret professionnel quant aux informations que vous me dévoilez dans le cadre des rencontres de psychothérapie. Il existe cependant deux cas qui font exception à la règle de confidentialité :

1. Lorsqu'un juge en fait la demande au psychologue;
2. Lorsque le psychologue a des raisons sérieuses de croire que votre vie ou celle de toute autre personne de votre entourage est menacée. Cela peut être le cas lorsqu'il est question de suicide ou d'homicide. À ce moment-là, le psychologue est tenu de signaler la situation à d'autres professionnels compétents (ambulanciers, médecins, professionnels en santé mentale, etc.) ou à des personnes qui font partie de votre réseau de soutien immédiat (famille, amis, etc.).

Honoraires

Les honoraires professionnels sont de 100\$ pour chaque séance de thérapie individuelle et de 115 \$ pour les rencontres de couple. Les séances sont de 50 minutes. Je vous demande d'acquitter ces frais, en argent comptant, par virement bancaire (celui-ci doit être fait avant le début de la rencontre et la réponse à la question sera : psychologue) ou par chèque. Sur simple demande de votre part, vous pouvez obtenir un reçu attestant des sommes déboursées pour vos consultations. Veuillez noter qu'un montant de 20 \$ sera exigé pour chaque chèque qui se sera avéré sans provision.

Encadrement des rencontres

À moins de circonstances exceptionnelles ou d'ententes particulières préétablies avec moi, les rencontres sont habituellement d'une durée de 50 minutes. Je sollicite votre collaboration pour qu'elles puissent débuter et prendre fin à l'heure prévue. **Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à une rencontre ou que vous pensez arriver en retard, veuillez me prévenir le plus tôt possible en téléphonant au 819 751-0045. Vous n'aurez à assumer aucuns frais si votre annulation est effectuée plus de 48 heures à l'avance. Par contre, vous devrez déboursier le montant total de la rencontre, soit 100 \$, si vous n'annulez pas votre rendez-vous dans un délai minimum de 48 heures.** Veuillez de plus noter que, si vous arrivez en retard, vous devrez quand même défrayer la somme correspondant à la totalité de la rencontre et que celle-ci se terminera malgré tout à l'heure initialement prévue. Dans le cas où je ne me présente pas à temps, votre entrevue demeurera d'une durée de 50 minutes de façon à ce que vous ne soyez pas pénalisé.

Politique en lien avec les secrets (thérapie de couple)

Pour bien saisir votre dynamique de couple, des séances individuelles pourraient être nécessaires. Ces rencontres bien qu'individuelles s'inscrivent dans la thérapie de



couple. Ces rencontres sans votre conjoint demeurent confidentielles dans la mesure où la nature des informations échangées n'entrave pas le processus de thérapie du couple. Dans le cas où les dévoilements affectent ma loyauté et mon impartialité, une décision devra être prise par la personne ayant donné l'information. Deux choix s'offrent à elle : préparer une rencontre de couple pour partager le secret à son partenaire ou choisir de mettre fin à la thérapie de couple et en aviser son conjoint. Cette politique permet de protéger l'alliance thérapeutique et d'offrir à chacun une relation sécurisante essentielle au travail de thérapie.

Mise à terme de la démarche

Dans l'éventualité où vous désirez mettre un terme à la psychothérapie, vous êtes invité à m'en faire part le plus rapidement possible, et ce, dans le cadre d'une entrevue, afin que votre démarche prenne fin dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, dans l'éventualité où j'évalue que je ne peux plus vous aider, que vous ne pouvez plus bénéficier de la psychothérapie que je vous propose ou que vous ne vous conformez pas aux règles établies, je pourrai, après en avoir discuté avec vous, mettre fin à la psychothérapie. Si je le juge opportun, je pourrai également vous référer à un autre professionnel de la relation d'aide que j'estime plus approprié dans les circonstances.

Consentement

Nous, soussignés, avons pris connaissance du contenu de ce document et déclarons accepter toutes les conditions qui y sont posées.

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Julie Ricard, psychologue, M.A. (psychologie) 0845-98

